

Résumé de Rapport

AUDIT DE SUIVI DE CERTIFICATION PEFC

Référentiel

Référentiel PEFC : Schéma Français de certification forestière
(Validé par l'assemblée générale de PEFC France le 03 janvier 2012)
Recueil des textes reconnus par le conseil de PEFC

PEFC Corsica

Vivario

(20- FRANCE)

Certificat : **F-200101**

Date d'obtention : **le 19 mai 2010**

Périmètre : **Forêts du territoire de la Région Corse, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC Corsica**

Dates d'audit – partie système : **Le 9 novembre 2016**

Dates d'audit – contrôle interne : **Les 8 et 9 novembre 2016**

Diffusion :

Mme Emilie BERNARDI - Chargée de mission
COMITE DE CERTIFICATION ECOCERT Environnement

Emetteur	AB	Contrôleur	LMA	21/11/2016
----------	----	------------	-----	------------

Rapport n° MDN2014GET015/2

PREAMBULE

Ce rapport est relatif à un audit de suivi de la certification PEFC du système de gestion forestière durable de PEFC mis en place par l'entité PEFC Corsica.

Cet audit a pour but d'évaluer la bonne mise en œuvre de la démarche PEFC, ainsi que la prise en compte des éventuelles évolutions du contexte local ou plus global.

Les critères d'audit servant de référence pour la détermination de la conformité sont :

- Les exigences du référentiel PEFC (schéma de certification forestière 2012-2017) ;
- Les processus définis et la documentation du système de management élaboré par l'entité.

Le périmètre de certification couvre : Forêts du territoire de la Région Corse, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC Corsica.

Une première phase réalisée le 9 novembre 2016, dite audit de système, s'inscrit dans la nouvelle méthode d'audit de suivi des entités certifiées PEFC par ECOCERT Environnement.

La seconde phase réalisée les 8 et 9 novembre 2016 porte sur l'évaluation des engagements des propriétaires et/ou des gestionnaires

Le responsable d'audit ECOCERT Environnement était Agnès Baule.

CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit a été mené, en ce qui concerne PEFC, selon le document de référence "Methodologie Audits PEFC" communiqué à l'entité d'accès à la certification.

Les non-conformités ont été évaluées selon la méthode propre à ECOCERT Environnement décrite dans le document "Présentation de la méthode d'évaluation des non conformités" (Ref.Mpre.009) communiqué à PEFC Corsica.

La conduite de cet audit permet d'avoir un degré de confiance raisonnable dans les résultats de l'évaluation du système de management environnemental selon les exigences liées au référentiel PEFC France.

L'évaluation des engagements des propriétaires avec l'auditeur interne réalisée les 8 et 9 novembre 2016 complète l'audit de l'entité d'accès à la certification réalisé le 9 novembre 2016 sur le site de l'entité d'accès à la certification PEFC Corsica

Il est à noter que :

La filière bois en Corse est toujours en crise. Cela explique en partie le peu d'interlocuteurs dans le collègue n°2 de PEFC Corsica et aussi l'inquiétude des propriétaires.

CONFORMITÉ LIEE AU RÉFÉRENTIEL PEFC

Cet audit a conduit à la mise en évidence :

- suite à l'audit de l'entité d'accès à la certification le 9 novembre 2016, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 3 (trois) remarques.

- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, les 8 et 9 novembre 2016, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

non-conformité : rend le système de gestion forestière durable inopérant ou inefficace, ou partiellement inopérant ou inefficace ou qui ne remet pas en cause l'efficacité ou l'efficacité du système de gestion forestière durable, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.

remarque : il s'agit plus d'axes d'amélioration. Elles ne rentrent pas en compte dans le processus de certification, mais seront revues lors de l'audit de suivi si l'entité candidate est certifiée.

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Aucune **non-conformité** n'a été détectée suite à l'audit.

Trois **remarques** ont été émises. Elles ne demandent pas de réponse de la part de l'entité lors de cet audit de suivi ; elles seront étudiées lors du prochain audit.

1. **Chapitre 1 A2b** : Pour un propriétaire qui détient des propriétés dans plusieurs régions et qui est déclaré dans sa région principale, comment la ou les autres régions sont-elles informées des propriétés sur leur territoire ? La procédure concernant ce point, n'est pas clairement formalisée ou connue.
2. **Procédure 5 e2 et g** : Les données publiques sur les propriétaires, rentrées par PEFC Corsica sur la base nationale, ne ressortent pas toutes quand celle-ci est consultée (via consultation publique).
3. **Utilisation de la marque Ecocert Environnement** : le logo couleur verte mis sur le site Internet de PEFC Corsica ne semble pas tout à fait correct (flou).

Opportunités d'amélioration :

- Affiner et formaliser le bilan du programme d'accompagnement pour en tenir compte pour l'élaboration du programme suivant.
- Renforcer la sensibilisation des propriétaires sur les conventions qu'ils doivent passer avec les intervenants dans leur forêt (notamment EDF et ses prestataires) et avec les usagers de la forêt (apiculteurs, ramasseurs de champignons, pâturage...)

POINTS FORTS DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

- Très bonne menée des contrôles adhérents même en cas de contexte difficile,

- Point très intéressant : tous les propriétaires adhérents avant 2015 ont été vus, les suivants le seront également,
- Bon suivi des actions mises en place, des formations et des actions de communication

CONCLUSION GENERALE

L'EAC PEFC Corsica mène une bonne gestion de sa structure, des contrôles et de son programme d'accompagnement conformément au schéma PEFC France. Un approfondissement de l'analyse déjà bien menée des résultats actuels permettra d'optimiser la mise en place du nouveau schéma.